



SICTOM
SUD-ALLIER

BADGES DÉCHETTERIES

Obligatoires

A partir du 2 janvier 2023, il sera obligatoire de présenter son badge dans les déchetteries équipées du contrôle d'accès. En l'absence de badge, l'entrée en déchetterie sera refusée.

QUI EST CONCERNÉ ?

Particuliers, professionnels et collectivités doivent être en possession de leur badge.

Pour les particuliers, chaque foyer se verra remettre un badge et, concernant les professionnels et collectivités, le SICTOM Sud-Allier délivrera un badge par véhicule. Le badge est gratuit.

COMMENT OBTENIR SON BADGE ?



Vous pouvez demander votre badge d'accès directement en vous connectant sur le portail internet : www.acces-dechetterie-sictom.horanet.com

Vous serez invités à compléter un formulaire et à scanner les documents à fournir. Votre inscription sera ensuite validée par le SICTOM Sud-Allier et un compte usager sera créé à votre nom.

OU



Vous pouvez obtenir votre badge en complétant le **bulletin d'adhésion** disponible auprès du gardien de déchetterie ou sur notre site.

Ce bulletin est à renvoyer au SICTOM Sud-Allier, accompagné des justificatifs demandés, à l'adresse suivante : **SICTOM Sud-Allier - 10 rue des Bouillots - 03500 BAYET** ou par mail : contact@sictom-sud-allier.fr

Dans les deux cas, les données personnelles seront utilisées, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), et les documents fournis seront détruits par incinération après leur enregistrement.



Dans les deux cas, votre badge d'accès vous sera adressé par voie postale dans un délai d'un mois environ.

► N° Vert **0 800 831 628**

Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr
contact@sictom-sud-allier.fr



12 DÉCHETTERIES ÉQUIPÉES

En janvier 2023, ce sont 12 déchetteries qui sont équipées du contrôle d'accès : *Bayet, Bellenaves, Chantelle (ces 3 premières nouvellement équipées en 2023), Charmeil, Ebrevil, Gannat, Monétag/Allier, St Germain des Fossés, St Prix, St Yorre, Tronget et Varennes/Allier.*

A terme, les déchetteries de *Le Donjon, Le Mayet de Montagne et St Gérand le Puy* seront également concernées.

24 PASSAGES ANNUELS



A compter de 2023, l'accès en déchetterie sera limité à **24 passages par an**. Une dérogation pourra être établie, sur demande auprès de leur mairie, pour tenir compte des cas particuliers de certains usagers non professionnels.



Panneau
Pocket